

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU BUREAU COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 29 SEPTEMBRE 2011**

**Délibération
n° 2011.09.121.B**

**Travaux de rénovation
ou d'aménagement du
patrimoine immobilier -
"aménagement
extérieur - clôture" :
constitution d'un
groupement de
commandes entre le
GrandAngoulême et le
SMAPE : lancement
d'un appel d'offres
ouvert**

LE VINGT NEUF SEPTEMBRE DEUX MILLE ONZE à 17h30, les membres du bureau communautaire se sont réunis au siège de la communauté d'agglomération du Grand Angoulême - 25 boulevard Besson Bey à ANGOULEME suivant la convocation qui leur a été adressée par Monsieur le Président.

Date d'envoi de la convocation : **23 septembre 2011**

Secrétaire de séance : Jean-Claude BESSE

Membres présents :

Philippe LAVAUD, Denis DOLIMONT, François NEBOUT, Michel BRONCY, Fabienne GODICHAUD, Didier LOUIS, Jean-Claude BESSE, Jean-François DAURE, Michel GERMANEAU, Brigitte BAPTISTE, Guy ETIENNE

Ont donné pouvoir :

Excusé(s) représenté(s) :

Excusé(s) :

Jean-Claude BEAUCHAUD, André BONICHON, Bernard CONTAMINE, Jean-Pierre GRAND

BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 29 SEPTEMBRE 2011

**DELIBERATION
N° 2011.09.121.B**

ENVIRONNEMENT / CONSTRUCTION ET
PATRIMOINE - MARCHÉS

Rapporteur : **Madame GODICHAUD**

**TRAVAUX DE RENOVATION OU D'AMENAGEMENT DU PATRIMOINE IMMOBILIER -
"AMENAGEMENT EXTERIEUR - CLOTURE" : CONSTITUTION D'UN GROUPEMENT DE
COMMANDES ENTRE LE GRANDANGOULEME ET LE SMAPE : LANCEMENT D'UN APPEL
D'OFFRES OUVERT**

Par délibération n° 16B du 18 février 2010 modifiée par la délibération n° 63B du 3 juin 2010, le bureau communautaire a approuvé le lancement d'un marché de travaux à bons de commande de 10 lots relatif à l'entretien du patrimoine immobilier au sein d'un groupement de commande constitué entre le GrandAngoulême et le Syndicat Mixte pour l'Aménagement, l'entretien et la gestion du Plan d'Eau de la Grande Prairie (SMAPE).

La commission d'appel d'offres du 10 décembre 2010 a attribué « l'aménagement extérieur – clôture » à la société MTE16.

Le marché a été résilié le 13 juillet 2011, suite à la liquidation judiciaire de la société MTE16 le 5 mai 2011.

Il convient donc de lancer une nouvelle consultation.

La communauté d'agglomération du GrandAngoulême et le SMAPE souhaitent constituer un groupement de commande pour les travaux à bons de commande relatif à l'entretien du patrimoine immobilier pour « l'aménagement extérieur – clôture ».

Une convention constitutive de groupement doit être établie. Elle fixe le cadre juridique nécessaire à la passation de ce marché. Elle désigne le GrandAngoulême comme coordonnateur.

A ce titre, le GrandAngoulême est chargé d'organiser l'ensemble de la procédure de choix du titulaire. La commission d'appel d'offres qui se réunira pour le choix du titulaire sera celle du coordonnateur.

Il s'agit d'un appel d'offres ouvert passé selon les articles 33, 57 à 59 et 77 du code des marchés publics. Le marché sera à bons de commande sans montant minimum ni maximum avec les estimations annuelles suivantes :

ESTIMATIONS ANNUELLES	
Grand Angoulême	54 000 € HT
SMAPE	800 € HT

Chaque cocontractant signera un marché à hauteur de ses besoins.

Vu l'avis favorable de la commission environnement – cadre de vie – construction du 19 septembre 2011,

Je vous propose :

D'APPROUVER les engagements du GrandAngoulême précisés dans la convention constitutive du groupement de commandes présentée ci-dessus et d'autoriser Monsieur le Président à la signer.

D'APPROUVER les éléments essentiels du dossier de consultation des entreprises mentionnés ci-dessus.

DE PRECISER que le marché sera conclu pour une durée d'un an à compter du 1^{er} janvier 2012 et reconductible par voie expresse trois fois.

D'AUTORISER Monsieur le Président à signer le marché à intervenir ainsi que le marché négocié en cas d'appel d'offre infructueux et les actes afférents à une résiliation éventuelle.

D'IMPUTER les dépenses nécessaires au budget principal et aux budgets annexes correspondants.

**APRES EN AVOIR DELIBERE,
LE BUREAU COMMUNAUTAIRE,
A L'UNANIMITE,
ADOpte LA DELIBERATION PROPOSEE.**

Certifié exécutoire :	
<u>Reçu à la Préfecture de la Charente le :</u> 03 octobre 2011	<u>Affiché le :</u> 03 octobre 2011